

L'éducation en Alberta: informations générales

Référence (disponible en 2013):

<http://education.alberta.ca/parents/educationsys/ourstudents/vi.aspx>

Collaboration des provinces

Bien que les provinces et les territoires gèrent leurs propres systèmes éducatifs, ces dernières collaborent afin de développer des objectifs et des programmes communs pour diverses matières scolaires.



L'Alberta a pris une mesure importante en ce sens lorsque la province a commencé à collaborer avec la Saskatchewan, le Manitoba, la Colombie-Britannique, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest dans la mise en œuvre des programmes des matières principales. Depuis 1996, quatre provinces et deux territoires développent des normes d'apprentissage communes en mathématiques, en anglais et en français.

Niveaux scolaires

Les niveaux scolaires suivants sont les plus courants en Alberta. Il est à noter que certains conseils scolaires ont des établissements (*Middle School*) pour la 5^e à la 8^e année.

Année	Âge *	Établissements
Maternelle	5 ans	
1 à 6	6 à 12 ans	<i>Elementary School</i>
7 à 9	12 à 15 ans	<i>Junior High School</i>
10 à 12	15 à 18 ans	<i>Senior High School</i>

*Approximatif

Le *Alberta Programs of Study* décrit les programmes d'études de la maternelle à la 12^e année. Ces programmes identifient ce que les étudiants devraient apprendre et ce qu'ils devraient être en mesure de faire pour toutes les matières et années. Les conseils scolaires sélectionnent du matériel pédagogique pour aider les élèves à atteindre ces normes. Les programmes d'études ont été établis pour les établissements élémentaires et secondaires. Les étudiants doivent suivre certains cours et peuvent choisir parmi des cours à option qui varient d'une école à l'autre. L'Alberta a également approuvé un programme d'éducation pour la maternelle.

Programme d'éducation préscolaire

Le programme d'éducation préscolaire comprend des programmes pédagogiques offerts aux enfants âgés de 30 mois et plus. L'autorité scolaire locale peut offrir un programme de

maternelle qui dure toute la journée ou des programmes pour des enfants plus jeunes. Les écoles peuvent imposer des frais pour un programme d'éducation préscolaire.

Le programme prépare notamment les enfants pour leur entrée en 1^{re} année. Il peut être offert par le biais du système scolaire public ou des établissements privés. Il doit cependant être conforme à la réglementation gouvernementale et opérer avec des enseignants certifiés.

1^{re} à la 6^e année

Cours obligatoires : français et/ou anglais (selon le programme), mathématiques, sciences, études sociales, musique, arts plastiques, santé et préparation pour la vie, éducation physique. Le programme de technologies de l'information et de la communication est intégré dans les programmes des matières principales à tous les niveaux.

Cours à option : 15% du temps d'enseignement est réservé pour des matières facultatives, comme les langues secondes, l'art dramatique, les études religieuses. Les cours varient également d'une école à l'autre, selon les besoins et les priorités locales, et l'apport parental.

7^e à la 9^e année

Cours obligatoires : français et/ou anglais (selon le programme), mathématiques, sciences, études sociales, éducation physique, santé et préparation pour la vie. Le programme de technologies de l'information et de la communication est intégré dans les programmes des matières principales à tous les niveaux.

Cours à option : Les écoles doivent offrir deux cours à option autorisés par la province, sauf les établissements où l'enseignement est offert dans une autre langue que l'anglais. Dans ce cas, un seul cours à option autorisé est requis.

Les cours sont offerts pour l'année scolaire complète.

10^e à la 12^e année

Les écoles secondaires offrent de nombreux choix de cours:

- Académiques
- Études professionnelles et technologiques
- *Registered Apprenticeship Program*
- Éducation hors établissement
- Beaux-arts
- Connaissances et employabilité

Les programmes varient selon le district et l'école. Les parents et les élèves doivent garder à l'esprit les plans d'études ou de carrière de l'élève lors du choix des cours.

Les cours peuvent être offerts pour l'année scolaire complète ou sur une base semestrielle.

L'année scolaire

L'année scolaire s'étend généralement de septembre à juin, avec des variations selon les divers systèmes. Certaines écoles fournissent maintenant des programmes qui s'étendent sur toute l'année ou qui commencent au mois d'août au lieu du mois de septembre, et d'autres offrent des horaires alternatifs. La plupart des écoles sont fermées pendant deux mois pour la période estivale, en plus de deux semaines à l'hiver et une semaine au printemps.

Le nombre de jours d'enseignement varie de 190 à 200 jours.

Le nombre d'heures d'enseignement par année varie selon le niveau des élèves :

- Maternelle - 475 heures
- 1^{re} à la 9^e année - 950 heures
- 10 à la 12^e année - 1 000 heures

Autres programmes

D'autres programmes sont également disponibles. Ils varient d'un district et d'une école à l'autre, selon l'intérêt local, et peuvent consister en un cours, un ensemble de cours ou un programme d'études complet. Ils comprennent les langues internationales et autochtones, les beaux-arts, et les programmes d'anglais langue seconde.

Langues

Afin d'obtenir leur diplôme d'études secondaires, tous les étudiants doivent réussir un cours d'anglais de niveau 30.

Les écoles ne sont pas tenues d'enseigner une deuxième langue. Toutefois, des programmes d'études provinciaux sont disponibles pour de nombreuses langues secondes. Le ministère d'Éducation soutient les programmes de langue française pour encourager tous les élèves à apprendre l'autre langue officielle du Canada. Les étudiants sont également encouragés à apprendre d'autres langues. Il existe trois types de programmes de langue :

- Programmes linguistiques alternatifs (immersion), dans lesquels la deuxième langue est utilisée pour 50 à 100% de la journée scolaire au niveau élémentaire et 40 à 80% au niveau secondaire.
- Programmes bilingues, dans lesquels la langue est utilisée entre 25 et 50% du temps et est utilisée pour enseigner d'autres matières que les langues, telles que l'art, la musique et les études sociales.
- Programmes de langue seconde qui permettent d'enseigner une langue particulière en tant que cours.

En plus d'être offerts en français, les programmes de langues sont offerts en blackfoot, cri, chinois, allemand, italien, japonais, punjabi, latin, espagnol et ukrainien. Plusieurs conseils scolaires ont développé leurs propres programmes, y compris l'arabe, le chinois, le chipewyan, l'allemand, l'hébreu, le mandarin, le polonais et le portugais. Le grec, le hongrois et le suédois sont également disponibles localement, mais ne sont pas toujours offerts chaque année.

Beaux-arts

De la 1^{re} à la 6^e année, les élèves suivent des cours obligatoires en arts plastiques et en musique et apprennent la danse dans le cadre du cours d'éducation physique. Plusieurs écoles élémentaires offrent également l'art dramatique. Les élèves de la plupart des écoles secondaires ont accès à plusieurs cours à option, dont les arts, la musique et l'art dramatique. Certaines écoles offrent également des programmes complets axés sur les beaux-arts.

Anglais langue seconde

L'enseignement de l'anglais comme langue seconde (ESL) est offert aux enfants nés au Canada et aux nouveaux arrivants par les conseils scolaires dans les écoles selon les besoins. Certaines écoles offrent de l'appui en anglais langue seconde dans les classes à l'élémentaire et au secondaire.

Les programmes d'anglais langue seconde aident les élèves à apprendre l'anglais plus rapidement et à s'adapter à la culture, aux coutumes et aux attentes sociales canadiennes.